

**Intervention du groupe CGT sur la mise en oeuvre du
Fonds d'Investissement pour le développement
de l'Economie Verte en Région Centre**

par Jean-François DAVOUST

Monsieur le Vice-Président du conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues.

Alors que l'Exécutif régional évoque encore aujourd'hui les difficultés financières rencontrées dans la construction du budget de la région, eu égard aux choix imposés par le Gouvernement, une fois de plus, il nous est proposé que la région contribue à la mise en place d'un dispositif financier reposant sur un fonds commun de placement.

Les annexes font l'inventaire des différents éléments du dispositif et là, je cite :

- fonds de développement de l'économie verte reposant sur un fonds d'investissement régional ;
- renforcement des fonds propres au sein d'un fonds commun de placement ;
- un accès au crédit par la garantie apportée par la région ;
- un co-investissement via des sociétés de type SEM ou SCIC.

Vous comprendrez notre interrogation, puisqu'il s'agit d'avaliser un projet sans aucune garantie de résultat, puisqu'il ne s'appuie sur aucune étude prospective d'opportunité.

Comme le rapporte l'avis du CESER, il existe déjà des crédits proposés pour l'exercice 2010, alors que le dispositif n'est pas arrêté.

Quels sont les partenaires concernés ?

Quels sont les projets d'économie verte à l'étude ?

Je ne reprendrai pas l'ensemble des questions posées par ailleurs dans l'avis et qui conditionnent la crédibilité de cette communication qui ne

devrait être, en l'état, que le lancement d'un projet à débattre dans le cadre du SRADDT.

Loin de notre pensée l'idée de condamner le développement d'une économie verte en région Centre. L'environnement est l'une de nos préoccupations et nous participons à l'ensemble des discussions sur ce thème au niveau national. Mais nous avons du mal à appréhender une démarche constructive au-delà des mots, qui permettrait de dégager des perspectives sérieuses d'émergence d'activités dans ce domaine car il n'existe de développement que s'il existe l'émergence d'activités au préalable.

Aujourd'hui, ces perspectives n'apparaissent pas clairement, et pourtant elles ont déjà été évoquées par le CESER à maintes reprises.

Quid d'une quelconque filière reposant sur les besoins conditionnant un nouveau mode de vie des citoyens du territoire régional, sur les nouvelles technologies propres émergentes, sur l'emploi concerné et, par conséquent, sur des formations qualifiantes ?

Enfin il apparaît, une fois de plus, qu'aucune règle de contrôle et de conditionnalité des aides n'a été envisagée.

Alors effet de levier du projet sans doute, mais cela est-il vraiment au service de la population dans son ensemble et pas seulement à celui exclusif d'entreprises qui ne seraient pas forcément de dimension régionale ?

La CGT émet donc de véritables réserves sur ce projet et, tout en ne partageant pas forcément l'appréciation positive du rapporteur sur la dimension contextuelle de cette contribution, elle votera l'avis.

Je vous remercie.